

ACTION URGENTE

RDC. UN PRISONNIER D'OPINION TRANSFÉRÉ VERS UNE PRISON MILITAIRE

L'ancien parlementaire Vano Kiboko purge actuellement une peine de trois ans de prison pour s'être publiquement opposé au troisième mandat brigué par Joseph Kabila, le président de la République démocratique du Congo. Le 27 janvier dernier, cet homme a été amené dans un centre de détention militaire à Kinshasa après avoir été accusé d'avoir essayé de lancer un « mouvement insurrectionnel » dans la prison où il se trouvait.

Vano Kiboko, ancien membre du parlement congolais, a été arrêté le 29 décembre 2014 après avoir exprimé son opposition quant au troisième mandat brigué par le président de la RDC, Joseph Kabila. Le 14 septembre 2015, il a été condamné à trois ans de prison pour incitation à la haine raciale et tribale et diffusion de fausses rumeurs.

Le 27 janvier dernier, alors qu'il purgeait sa peine à la prison centrale de Makala à Kinshasa, la capitale du pays, cet homme a été transféré vers la prison militaire de Ndolo, toujours dans la même ville. Un porte-parole du gouvernement l'avait accusé d'avoir lancé un « mouvement insurrectionnel » dans la prison de Makala, sans présenter aucun élément concret pour étayer ses propos. L'avocat de Vano Kiboko a indiqué que la procédure de transfert n'avait pas été respectée.

Les proches de l'intéressé ont exprimé des craintes quant à son état de santé, cet homme ayant besoin de soins médicaux spécifiques.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion et continue de réclamer sa libération immédiate et sans condition.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Vano Kiboko immédiatement et sans condition car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains ;
- en attendant, appelez-les à veiller à ce que cet homme bénéficie des soins médicaux dont il a besoin ;
- priez-les instamment de l'autoriser sans délai à être en contact avec sa famille et son avocat.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 MARS 2016 À :

Ministre de la Justice et des Droits humains

Alexis Thambwe Mwamba
Ministère de la Justice et des Droits humains
Kinshasa / Gombe
République démocratique du Congo
Courriel : minjustdh@gmail.com
Fax : +243 8805521
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Premier ministre

Augustin Matata Ponyo
Bureau du Premier ministre
5, avenue Roi Baudoin
Kinshasa / Gombe
République démocratique du Congo
Courriel : cabinet@primature.cd
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la RDC dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RDC. UN PRISONNIER D'OPINION TRANSFÉRÉ VERS UNE PRISON MILITAIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Joseph Kabila est devenu président de la RDC à la mort de son père en 2001. Par la suite, il a remporté les élections présidentielles de 2006 et 2011. La Constitution de la RDC limite à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs. À l'approche de l'élection de novembre 2016, les personnes réclamant le départ de Joseph Kabila sont de plus en plus nombreuses tandis que le gouvernement tâche de les réduire au silence.

Vano Kiboko a participé à une conférence de presse le 27 décembre 2014. En réponse à un journaliste, il a indiqué que la coalition de la majorité devrait commencer à préparer la succession de Joseph Kabila et que Moise Katumbi, gouverneur de l'ancienne province de Katanga, était le meilleur candidat.

Lorsque cet ancien parlementaire a voulu se rendre aux États-Unis le 28 décembre 2014, son passeport lui a été confisqué à l'aéroport de Kinshasa. Il a été informé qu'il pourrait le récupérer le lendemain au Bureau de l'immigration de Kinshasa, ce qu'il a fait. Au moment où il quittait cet endroit avec sa fille et son avocat, quatre personnes en civil se sont approchées de lui et l'ont emmené à bord d'une camionnette sans lui donner d'explications ou présenter un mandat d'arrêt.

Nom : Vano Kibobo

Homme

AU 29/16, AFR 62/3372/2016, 9 février 2016